

Le reggae admis au patrimoine culturel immatériel de l'humanité

Le reggae a été admis ce jeudi au patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'Unesco en raison de sa "contribution" à la prise de conscience internationale "sur les questions d'injustice, de résistance, d'amour et d'humanité"

L'Unesco a souligné "la contribution" de cette musique jamaïcaine à la prise de conscience internationale "sur les questions d'injustice, de résistance, d'amour et d'humanité, et sa dimension à la fois "cérébrale, socio-politique, sensuelle et spirituelle"

Le reggae rejoint ainsi une liste de quelque 400 traditions culturelles (chants, danses, spécialités gastronomiques ou célébrations) allant de la pizza napolitaine au zaouli, musique et danse des communautés gouro de Côte d'Ivoire.